



COMMUNIQUE DE PRESSE

Insertion et handicap en Martinique : les chiffres clefs

- Le **recrutement de personnes en situation de handicap** est déjà une réalité en Martinique :
 - Environ 400 sont salariées dans les entreprises assujetties (établissements supérieurs à 20 salariés, déclarations 2014)
 - Plus de 800 sont employées dans le secteur public
 - Des opérations d'insertion de travailleurs handicapés portent leur fruit : dans la grande distribution, la banane, la sécurité et le commerce, ainsi que l'action Yonn a lot' (action d'adaptation à l'emploi, avec Medef, FTPE, Opcalia et Pôle emploi)
 - 129 placements dans l'emploi ont été réalisés par Cap emploi en 2014, auxquels s'ajoutent ceux réalisés par Pôle emploi et les Missions locales
- **L'objectif est d'aller plus loin** : alors que **l'obligation d'emploi est fixée à 6%** de travailleurs handicapés parmi les effectifs, le taux d'emploi est d'environ **2,1% dans le secteur privé** et de **4,18% dans le secteur public**. D'autant que des perspectives sont identifiées, dans plusieurs secteurs (artisanat, BTP, agriculture, tourisme, mer, développement durable) et projets territoriaux (centrale de Bellefontaine, nautisme au Marin, marchés publics liés au TCSP et à la rénovation urbaine, innovation en agriculture, éoliennes...).
- **Un potentiel humain, professionnel et social existe pour cela** : 1.424 personnes étaient inscrites comme demandeur d'emploi en situation de handicap à Pôle Emploi en mars 2015, la grande majorité d'entre eux ont un niveau de formation supérieur ou égal au CAP-BEP (62%) et disposent déjà une expérience professionnelle (43% ont plus de 50 ans).
- Le **taux de chômage des demandeurs d'emploi** en situation de handicap augmente deux fois plus vite que le tout public, montrant que ce public nécessite une action volontariste et concertée entre institutionnels et monde économique pour ne pas « être laissé au bord du chemin ».
- Rappelons enfin que les formes de handicap sont d'une grande diversité (moteurs, sensoriels, psychiques, mentaux...) : visibles ou non, invalidant ou non... En moyenne, **80% ne nécessitent pas d'aménagement**.

Le PRITH exerce une fonction d'observatoire partagé, permettant aux partenaires de mutualiser leurs données et disposer ainsi d'une vision globale du handicap : emploi, formation, maintien dans l'emploi, mobilisation des employeurs.

Les données d'observation seront ainsi actualisées annuellement de façon à alimenter les prises de décision régionale.

Le PRITH, c'est quoi ?

Le PRITH se définit comme :

- ... le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires.
- ... une dimension régionale, globale et intégrée
- ... **conjuguant 4 axes:** formation / emploi / maintien / mobilisation des employeurs

Il doit permettre d'améliorer la situation de trois types de bénéficiaires :

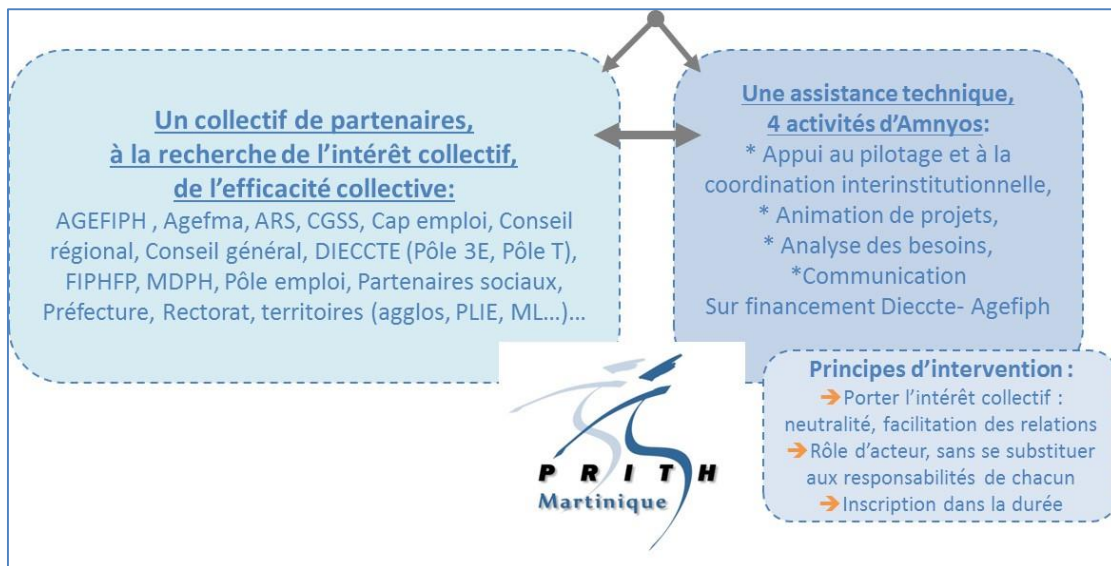
- Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.
- Les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.
- Les établissements privés et publics, notamment ceux assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (établissements comptant 20 salariés et plus).

↳ **Raison d'être du PRITH:** l'insertion des travailleurs handicapés nécessite une action collective, concertée et coordonnée pour parvenir à sécuriser les parcours et générer des gains d'efficacité

Textes de référence.:

Loi de juillet 2011,
Art. L.5211-5
du code du travail,
Convention nationale
multipartite de nov.
2013

Le PRITH s'incarne à deux niveaux complémentaires : d'abord au niveau des partenaires publics et privés, ensuite au niveau d'une assistance technique venant en appui au partenariat régional (Cf. ci-dessous).



Quelques actions depuis juin 2015

Diversifier les métiers accessibles aux DETH

L'objectif est d'ouvrir aux DETH le champ des possibles, éviter les effets de cloisonnement.
 Organisation de 3 sessions de formation-action des conseillers Cap Emploi sur 3 secteurs d'activité : emplois vert, numérique, tourisme patrimonial.
 Réalisation en janvier/ février 2016
 (ouvert aux conseillers Pôle emploi et Missions locales)

Sensibilisation: porter la parole du handicap

Interventions en de multiples lieux:
Club RH du Medef
CREFOP – Commission Territoires secteurs professionnels et emploi
 Interview vidéo de Contact entreprises
 Etc.

Réflexion collective et décroisonnement:

Organisation de 3 ateliers thématiques en octobre: formation, entreprises, réseau de professionnels (45 participants)
 Organisation d'une séance plénière d'information et de lancement du PRITH, en juin (24 participants)

Évènementiel: appuyer la mobilisation collective à l'occasion de la SEPH

Une vingtaine d'actions recensées et formalisées dans un programme régional
 Diffusion à la presse régionale
 Organisation d'une conférence le 19 novembre: présentation de la situation du handicap en Martinique et des actions à mener

Observatoire:

Il s'agit de mieux connaître la situation régionale pour définir des actions plus ciblées et efficaces
 Un diagnostic régional a été réalisé l'été dernier, sur 4 axes: accès à l'emploi, à la formation, maintien dans l'emploi, mobilisation des employeurs (24p, août 2014)

Le plan d'action partenarial

Le plan d'action se structure autour de quatre axes thématiques et un axe transversal, couvrant ainsi les différents besoins des bénéficiaires :

<p><u>1/ Faciliter l'accès des travailleurs handicapés à l'emploi</u></p> <p>Exemples d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accès à l'IAE - insertion par l'activité économique (<i>avec la Dieccte</i>) - Sensibiliser les conseillers Cap emploi aux nouveaux métiers (<i>avec l'Agefiph</i>) 	<p><u>2/ Développer l'accès des travailleurs handicapés à la formation</u></p> <p>Exemples d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la prescription directe de formations par le Cap Emploi (<i>avec l'Agefma, futur EPA</i>) - Développer l'accès à l'apprentissage via des passerelles entre ULIS et CFA (<i>avec l'Agefma et le rectorat</i>)
<p><u>3/ Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap</u></p> <p>Exemples d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les actions pendant l'arrêt de travail (<i>avec les OPCA et la CGSS</i>) - Mener une action de sensibilisation des sections d'inspection et CHSCT... 	<p><u>4/ Soutenir les employeurs dans l'insertion de travailleurs handicapés*</u></p> <p>Exemples d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un annuaire de l'offre et des acteurs de l'insertion des TH, permettant aux employeurs de mieux se repérer et recourir aux solutions d'appui - Réaliser une campagne de communication sur les pénalités financières et les modes de réponse à l'OETH (<i>avec Contact entreprises, le Club RH du Medef</i>) - Développer la sous-traitance aux EA-ESAT, en particulier pour les EQZ <p><i>*Y compris secteur public, en lien avec Handi-Pacte.</i></p>
<p>Axe transversal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau handicap, combinant institutionnels & entreprises, facilitant l'échange d'information et d'expérience - Mettre à disposition un espace en ligne d'information et de mise en relation entre les acteurs 	

Du 16 au 22 novembre, la Semaine pour l'emploi des travailleurs handicapés (SEPH)

La Semaine pour l'emploi des personnes handicapées mobilise recruteurs, personnes handicapées, partenaires de l'insertion, journalistes et, plus largement, toutes les personnes concernées par le handicap.

Rendez-vous incontournable de l'agenda social, la Semaine se décline en différentes actions nationales et régionales autour de l'insertion professionnelle et le maintien dans emploi des personnes handicapées dans les secteurs publics et privés.

En Martinique, une **quinzaine d'évènements** sont organisés tout au long de la semaine par l'ensemble des acteurs de l'insertion des travailleurs handicapés.

Notamment, le **19 novembre** deux temps clefs auront lieu : à l'espace aéroservices du Lamentin autour des acteurs privés et à l'Institut Martiniquais du Sport avec les acteurs publics.

Cf. programme détaillé joint

A noter : conférence de presse le 19 novembre 11h à l'espace aéroservices du Lamentin.

Glossaire

AAH	Allocation Adulte Handicapé
Agefiph	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
CE	Cap Emploi
CGSS	Caisse Générale de Sécurité Sociale
CREFOP	Comité Régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnels
CUI	Contrat unique d'insertion (CUI-CAE, CUI-CIE)
DETH	Demandeur d'emploi travailleur handicapé
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
EQZ	Entreprise à quota zéro (n'ayant entrepris aucune action positive)
IAE	Insertion pour l'activité économique
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
IME/IME Pro	Instituts médicaux éducatifs
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
ML	Mission Locale
OETH	Obligation d'emploi d'un travailleur handicapé
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PH // TH	Personne Handicapée // Travailleur handicapé
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAMETH	Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des TH
SEPH	Semaine pour l'emploi des personnes handicapées
SST	Services de Santé au Travail
ULIS	Unités localisées pour l'inclusion scolaire